

Colloque Curitiba, Brésil

13-14-15 mars 2017

Argumentaire (en français) qui accompagne le programme en annexe

Ce colloque international se propose une analyse critique de certains aspects de la politique de la mémoire en Amérique latine depuis la situation historique et actuelle du Brésil, en incluant une démarche comparative limitée. Le but est d'interroger le lien entre les politiques de la mémoire et ce qui est appelé dans le Programme du CIPh, le « desexil »¹. Les politiques de la mémoire sont-elles un exutoire de la violence ou alors sont-elle une stratégie de des-exil et de quel type ?

Ce qu'on peut appeler la « politique de la mémoire », concerne de nombreuses questions pour la recherche et la citoyenneté internes aux pays et intéressant aussi la communauté et la solidarité internationale. A la suite de la violence « extrême » (Balibar, Ogilvie) des dictatures dans le cône sud d'Amérique latine, qui a fait suite à d'autres violences historiques en Europe et ailleurs, différents dispositifs ont été inventés, expérimentés pour élaborer une conscience sociale de l'impact d'une telle violence, dont les Commissions de réconciliation (sur le modèle d'Afrique du sud), des procès publiques, etc..

En Amérique Latine, parmi les actions notoires, les luttes contre l'amnistie menées par les « sociétés civiles » et la justice

¹ Voir argumentaire général du projet : exil-ciph.com

transitionnelle ont été des pratiques de résistance importantes. Malgré beaucoup des déficiences, de différences, de limites juridiques, de diversité d'application des lois dans les pays qui ont vécu ces expériences (Brésil, Argentine, Chili, Uruguay, Paraguay, Colombie, etc.) les expériences ont pris une ampleur qui sont un exemple pour le reste du monde. Dans les périodes post-dictatures, les processus institutionnels ont réussi à mettre en évidence dans la conscience sociale les crimes pratiqués par les responsables (à divers niveaux) de la répression pendant les dictatures. Dans certains pays, (le cas de l'Argentine est notoire) ceux-ci ont été jugés dans des procès pénaux pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (selon la liste en vigueur du droit international de l'ONU).

Plusieurs questions restent en suspens pour la recherche et la citoyenneté: dans le contexte actuel du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine (Venezuela), le conflit entre Etat de droit et Etat d'exception réveille des traces de la violence traumatique des dictatures ; le choix de dispositifs et de pratiques pour les politiques de la mémoire et leurs liens avec la question de l'amnistie qui traverse toute l'histoire de l'humanité ; les politiques de la mémoire et le passé impérial et colonial des pays d'Europe en Amérique latine avec leurs pratiques d'expropriation, de surexploitation des ressources, de violence extrême, de génocides ; le sens culturel et politique de la torture institutionnalisée à large échelle ; la question des réparations ; les conditions de retour des exilés ; les nouvelles questions que pose à l'imaginaire de la « révolution », la « violence extrême dans la globalisation et une phase de contre-révolution ; l'élargissement des processus de démocratisation réelle des sociétés ; la participation et l'autodétermination de groupes sociaux marginalisés dans les période de post-dictature pour

transformer la violence en citoyenneté ; etc. Sur ce dernier point, dans ce travail de mémoire, un fait notoire attire l'attention, au Brésil notamment.

Concernant l'identité des acteurs et des victimes de la répression, ces procès ont mis l'accent sur le rôle de politiciens d'intellectuels connus, et de professionnels réputés qui ont été des victimes des Etats criminels. En revanche la violence subie par les membres des classes et de groupes minoritaires (indigènes, femmes, immigrants, exilés d'Argentine et d'Uruguay, etc.) sont encore invisibles ou, invisibilisés, à l'heure actuelle. Ils sont dans une situation *d'exil intérieur* dans leur propre pays. Pourquoi leurs récits sont-ils absents des politiques de la mémoire ? Quels sont les rapports entre quels acteurs dans les dispositifs qui ont été installés ? (Réconciliation ou procès). Qui a pris le pouvoir dans le processus ? Qui en a été exclu et pourquoi ? Ils cachent des questions politiques d'appartenance politique et d'autodétermination de groupes importants dans ces pays, avec de multiples effets sur les sociétés latino-américaines. Cette invisibilité a provoqué et provoque encore une condition politique et existentielle d'exil permanent, y compris l'exil intérieur, qui pèse lourdement dans la poursuite de leur vie quotidienne, professionnelle, psychique et leur appartenance politique. Comment introduire dans les politiques de la mémoire un processus de « desexil » des invisibles, des absents ? En quoi cela transforme-t-il les mouvements sociaux, etc.

Dans le colloque de 2017, qui s'inscrit dans la suite des travaux du Programme Exil, Création Philosophie et Politique. Philosophie et Citoyenneté contemporaine du Collège International de Philosophie et qui fait partie d'un réseau de synthèse des travaux et recherches dans divers lieux (Brésil, Suisse, Italie, France), nous privilégions une approche

transdisciplinaire et comparative pour le cône sud d'Amérique latine, dans le contexte des 4 colloques en réseau (Brésil, Italie, France, Suisse). En adoptant une approche critique, nous nous proposons de discuter le rôle des historiens, des juristes, des chercheurs en sciences sociales, en philosophie. Notre démarche qui interroge des limites des politiques de réparation, est de rendre visible la présence et la mémoire de ces groupes, en impulsant sa récupération et en interrogeant le dépassement des limites de la politique de réparation. Qu'implique un tel élargissement de la politique de la mémoire pour le Des-exil, qui n'est pas qu'un simple retour, mais un nouveau pas en avant?